



DEPENDANCE ASAC-FAPES

**Pour rester chez soi longtemps,
le plus longtemps possible...**



**Un partenaire
toujours proche
de vous.**

N° Vert 0 800 402 962

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

DEPENDANCE ASAC-FAPES



Aujourd'hui nul ne peut ignorer la « **dépendance** » dont les pouvoirs publics relayés par les médias nous donnent à voir, régulièrement, des images de la dépendance totale, en occultant les conséquences d'une dépendance légère.

Le contrat Dépendance ASAC-FAPES créé en partenariat avec **CNP Assurances**, 1^{er} assureur de personnes en France, apporte une réponse face à la perte d'autonomie.

Une garantie fracture de 300 € dès l'adhésion

En cas de fracture osseuse immobilisante nécessitant une hospitalisation de plus de 4 jours, **Dépendance Asac-Fapes verse immédiatement un capital de 300 €** pour vous permettre de régler diverses prestations (Taxis, aides ménagères, coiffeur à domicile..)

De la dépendance légère à la dépendance totale, Dépendance Asac-Fapes, s'adapte à l'évolution de vos besoins financiers

► **En cas de dépendance légère : Parce que la dépendance peut être légère et durer longtemps.**

Vous percevez une rente annuelle non imposable de 750 € pour vous permettre d'organiser votre quotidien.

► **En cas de dépendance partielle et totale : Parce que la perte d'autonomie (physique ou psychique) peut être lourde à assumer.**

Vous percevez, en cas de dépendance partielle, une rente mensuelle non imposable à vie dont le montant sera doublé en cas d'évolution vers un état de dépendance totale.





Dépendance Asac-Fapès vous offre un maximum de services d'assistance

Parce que le risque dépendance peut être dépisté plus tôt et anticipé. Dès les premiers signes de dépendance, **Dépendance ASAC-FAPES et Filassistance International**, partenaire de référence en matière d'assistance, vous permettent de bénéficier de prestations d'accompagnement personnalisées :

► **Dès l'adhésion, une démarche «prévention autonomie »**

Dans le cadre du contrat **Dépendance ASAC-FAPES, Filassistance International** vous propose, dès votre adhésion, un bilan Prévention Autonomie, conçu afin de favoriser le maintien à domicile et ainsi préserver votre qualité de vie.



► **Dès les premiers signes de dépendance**

Avec Dépendance ASAC-FAPES, vous bénéficiez d'une mise en relation avec des prestataires d'assistance pour répondre à vos besoins d'aide à domicile : infirmière, garde malade, auxiliaire de vie, services de livraison à domicile...

► **En cas de dépendance lourde**

Vous pouvez bénéficier d'une participation au financement de certains services à la personne pour vous aider au quotidien.

Des réponses expertes à tous vos besoins d'informations

- **Parce que face à la dépendance, on a besoin d'être écouté, informé, aidé.**
- **Dès l'adhésion, une assistance téléphonique est à votre disposition 24H/24.**



Avec Dépendance ASAC-FAPES, vous bénéficiez :

- **d'une garantie « Fracture » de 300 €** dès l'adhésion,
- **du versement d'une rente annuelle** en cas de dépendance légère,
- **du versement d'une rente mensuelle** à vie non imposable, en cas de dépendance partielle et totale,
- **de services d'assistance** dès votre adhésion,
- **d'une garantie optionnelle « Aménagement »** de votre domicile,
- **d'une réduction de 10 %** pour votre conjoint si vous souscrivez en couple.

Dépendance ASAC FAPES prévoit également la possibilité de souscrire :

- **dès 45 ans** parce que la dépendance peut survenir à tout moment,
- **pour le compte d'un proche** parce que la gestion d'une personne dépendante repose souvent sur la solidarité familiale.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
renseignez-vous auprès de votre conseiller FAPES-Diffusion

N° Vert 0 800 402 962

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



FAPES Diffusion - 31 rue des Colonnes du Trône - 75603 Paris cedex 12
Tél.: 01 43 44 62 78 - Fax : 01 43 42 54 46 - www.fapes-diffusion.fr